

DEFINIR LE LIEN GOUVERNANCE - DEVELOPPEMENT

Les métropoles face aux défis du 21^{ème} siècle

Parce qu'elles concentrent une grande partie de la population et de l'activité économique, l'attractivité des villes et des aires métropolitaines est un enjeu central du développement territorial à l'échelle régionale et européenne. Les métropoles - foyers de l'innovation, leviers socio-écologiques et économiques de premier ordre - font donc l'objet de fortes attentes tant de la part de la population que des décideurs.

Le développement de ces agglomérations doit cependant s'envisager en prenant en compte des tendances récentes :

- décentralisation et desserrement de la contrainte des États ;
- compétition croissante entre les villes afin de capter des investissements et des subsides ;
- sensibilité croissante au contexte international (réseaux) ;
- fragmentation interne des territoires politico-administratifs ;
- multiplication des acteurs impliqués dans le développement.

Afin de gérer cette complexification de la question urbaine, les acteurs au sein des métropoles sont en profonde mutation et reconfigurent leurs interactions au sein d'une « gouvernance métropolitaine » renouvelée.

Étudier l'impact de la gouvernance sur les métropoles

S'il existe une quasi unanimité sur le rôle positif de la gouvernance sur les agglomérations, tant auprès des décideurs que des scientifiques, l'impact exact des modes de gouvernance demeure incertain.

Notre recherche a par conséquent pour objectif d'objectiver les conséquences réelles sur le développement des agglomérations des processus de gouvernance. Pour ce faire, nous élaborons un modèle théorique d'interaction entre la gouvernance et le développement urbain, et nous le confrontons à des études de cas sur des agglomérations européennes.

Gouvernance urbaine

La gouvernance urbaine peut se définir comme un processus au travers duquel des acteurs urbains dans un environnement « fragmenté » (de nombreux acteurs présents) arrivent à résoudre des problèmes sociétaux et à fixer des orientations politiques via des processus de négociation. Ces « arrangements décisionnels » génèrent des mécanismes normatifs et mettent en place l'implémentation des décisions collectives. Cette gouvernance peut se traduire par la consitution virtuelle d'un « acteur collectif urbain », objet prisé du lexique de la ville - acteur.

Il s'agit d'une réponse originale à la division des villes en plusieurs entités administratives et institutionnelles, à l'influence de différents niveaux de pouvoir sur les agglomérations (Union européenne, États, Régions, etc.), à la participation d'un nombre croissant d'acteurs aux décisions de la Cité (notamment des acteurs privés et associatifs), à la réduction de la capacité financière des collectivités locales, etc.

La gouvernance a pour objectifs de créer un consensus sur les questions sociétales et d'impliquer un large panel d'acteurs dans leur concrétisation. Elle n'est néanmoins pas exempte de défauts, et la recherche d'une « bonne gouvernance » est exemplative des pièges méthodologiques et rhétoriques d'une telle notion.